



COMMUNE DE VALLIQUERVILLE

NOTE DE PRESENTATION BRÈVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte financier unique, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond donc à cette obligation pour la commune. Elle est consultable sur le site internet.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le compte financier unique de notre collectivité, d'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement) et de l'autre, la section d'investissement.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

La section de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. Cette section regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes indispensables au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les dépenses de fonctionnement regroupent les salaires du personnel communal, l'entretien et la consommation en eau, et énergie des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations, les indemnités des élus, les intérêts des emprunts et les opérations d'ordre. Pour l'année 2025, elles représentent **840 871,55 €** contre 853 225,95 € en 2024. A des fins de comparaison, il convient de comparer les dépenses réelles de fonctionnement (exclure les opérations d'ordre) qui sont de 840 871,55 € en 2025 et de 838 327,42 € en 2024, soit une augmentation de **0,30 %**.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie, location de la salle polyvalente, concessions cimetière, les loyers des logements communaux), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions et comprennent l'excédent reporté de l'année N-1. Pour l'année 2025, elles représentent **1 184 509,38 €** contre 1 141 445,37 € en 2024. Comme pour les dépenses, il convient de comparer les recettes réelles de fonctionnement qui représentent 1 076 582,79 € pour 2025 et 972 528,44 € pour 2024 soit une hausse de **10,70%**.

Pour finir, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un nouvel emprunt.

Les recettes de fonctionnement proviennent :

- des impôts locaux ;
- des dotations versées par l'Etat ;
- des recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (service de cantine et garderie, concessions cimetière) ;
- des recettes issues des loyers des logements communaux.

b) Vue d'ensemble de la section de fonctionnement :

Dépenses	Montants	Recettes	Montants
Dépenses courantes	311 742,57	Recettes des services	71 765,21
Dépenses de personnel	398 567,82	Impôts et taxes	183 858,29
		Impositions directes	521 592,00
Autres dépenses de gestion courante	103 195,96	Dotations et particip.	253 789,87
Dépenses financières	7 602,20	Autres recettes de gestion courante	41 851,65
Dép. exceptionnelles		Recettes exceptionnelles	
Dotations			
Atténuation de produits	19 763,00	Reprises sur amortissements	439,00
Dépenses imprévues		Atténuation de charges	3 286,77
<i>Total dépenses réelles</i>	<i>840 871,55</i>	<i>Total recettes réelles</i>	<i>1 076 582,79</i>
Charges (écritures d'ordre)		Produits (écritures d'ordre)	
Virement à la section d'investissement		Excédent reporté	107 926,59
Total général	840 871,55	Total général	1 184 509,38

c) Les principales dépenses de fonctionnement 2025 :

- Les dépenses courantes (également appelées « charges à caractère général ») ont augmenté de 4,06% par rapport aux dépenses de l'année 2024. En dehors des augmentations de prix, ce chapitre reste stable par rapport à l'année précédente.
- Les dépenses de personnel (salaires et cotisations patronales) sont de 398 567,82 € soit une augmentation de 2,22% par rapport à 2024. La commune a fait appel à deux contrats saisonniers pour soutenir l'équipe technique en raison de l'absence, toute l'année 2025, d'un agent à temps plein.
Pour rappel, la part salariale est une part conséquente des dépenses de fonctionnement du fait que de nombreux travaux sont réalisés par les équipes en place sans faire appel à des entreprises extérieures permettant la maîtrise des dépenses du chapitre « charges à caractère général ».
- Les charges de gestion courante, ou « charges à caractère général » entre 2024 et 2025 restent identiques.
- Les charges financières liées aux intérêts des emprunts baissent de plus de la moitié.
- Pour résumer, l'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement par rapport à l'année 2024 est de **0,3%**.

d) Les principales recettes de fonctionnement 2025 :

- Les recettes de services (« produits de gestion courante ») augmentent de 20,92% principalement du fait de l'augmentation des encaissements des services périscolaires. En effet, la progression des effectifs à l'école impacte l'utilisation, par les familles, de la garderie et la cantine. De plus, les modifications, par l'Etat, des conditions d'accès à la tarification sociale, a exclu un bon nombre de familles qui ont perdu la « cantine à 1€ ».
- Le chapitre « impôts et taxes » correspondant aux compensations, que la commune perçoit des différentes entités publiques, baisse de 8,37%.
En revanche, les nouvelles constructions, de ces deux dernières années, ont permis l'arrivée d'habitants et donc de contribuables, ayant pour effet d'augmenter les bases imposables destinées à la collecte des recettes pour notre commune. Ce développement, combiné à la progression des valeurs locatives et à l'augmentation des taux votés au budget 2025, a assuré une augmentation d'un peu plus de 120 000 € de recettes.



- Le chapitre des dotations augmente de 4,59%.
- Les autres produits de gestion courante restent stables.
- Le chapitre ayant connu une forte baisse est celui nommé « atténuation de charges » qui correspond aux remboursements, par l'assurance, des salaires et charges salariales des agents en congé de maladie puisque les remboursements ont pris fin après la troisième année.
- Au total, l'augmentation des recettes réelles de fonctionnement est de **104 054,35 €** soit + 10,7%.

Avec les 840 871,55 € de dépenses de fonctionnement et les 1 184 509,38 € de recettes de fonctionnement, le résultat de cette section est **excédentaire de 343 637,83 €** (excédent n-1 de 107 926,59 € compris).

d) La fiscalité

Pour rappel, les taux des impôts locaux sont les suivants :

- Taxe foncière sur le bâti : 40,57%, composé du taux communal qui est de **15,21%** et du taux départemental de 25,36%
- Taxe foncière sur le non bâti : **27,00%**
- Taxe d'habitation : **11,70 %**

II. La section d'investissement

a) Généralités

La section d'investissement du compte financier unique regroupe les dépenses payées qui ont été budgétées pour la mise en place des projets afin de préparer l'avenir à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

L'investissement d'une commune regroupent :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un bâtiment communal, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement 2024 :

Dépenses	Montants	Recettes	Montant
Déficit d'investissement reporté (déficit N-1)	194 754,83	Excédent d'investissement reporté (excédent N-1)	
Remb.d'emprunts (capital)	68 676,50	FCTVA	8 697,92
Remb. Cautions		Taxe d'aménagement	27 188,10
Immobilisations incorporelles	4 200,00	Réalisation d'emprunts	
Immobilisations corporelles	205 074,02		
Travaux en cours	12 418,83	Cautions reçues	497,74
Autres travaux		Excédent capitalisé	180 292,83
Autres dépenses		Subventions d'inv. reçues	121 548,00
Charges (écritures d'ordre)	17 055,27	Produits (écritures d'ordre)	17 055,27
		Amortissements	
Total général	502 179,45	Total général	355 279,86

c) Les principales dépenses d'investissement 2025 :

- Le remboursement du capital des échéances d'emprunts
- Remplacement de fenêtres de toit de la salle polyvalente
- Les travaux de voirie
- Du matériel divers pour les services techniques, la mairie, l'école et la salle polyvalente
- Installation de l'éclairage public aux arrêts de car de la Route d'Hautot le Vatois

d) Les principales recettes d'investissement 2025 :

- Le remboursement, par l'Etat, de la TVA de l'exercice 2023
- La taxe d'aménagement
- Les subventions perçues pour :
 - o Le solde des subventions pour la réalisation de la voie verte
 - o Les travaux de voirie

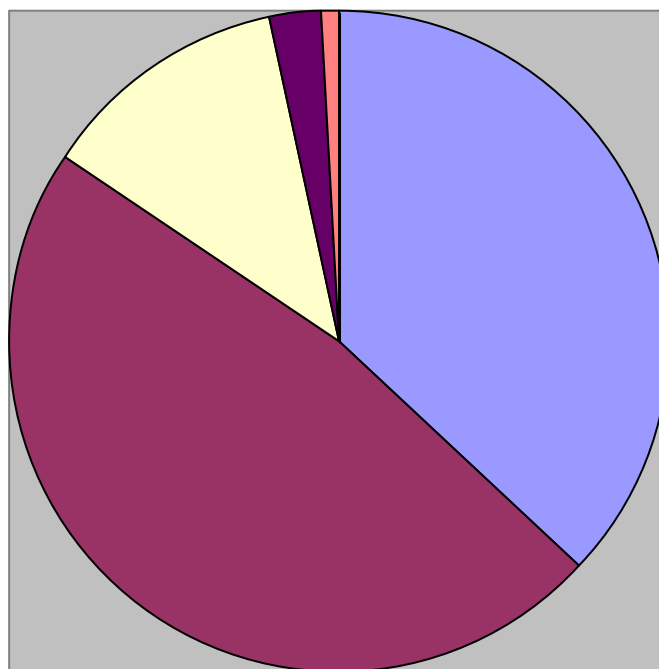
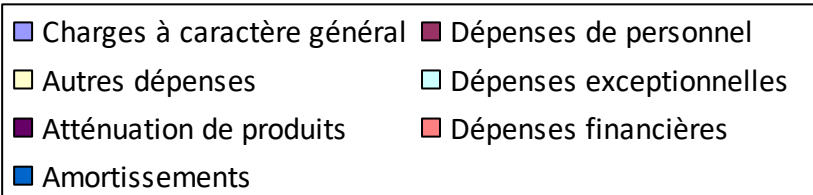
Avec les 502 179,45 € de dépenses d'investissement et les 355 279,86 € de recettes d'investissement, le résultat de cette section est un déficit de **146 899,59 €**.

Le résultat global des deux sections confondues est un excédent de **196 738,24 €**.

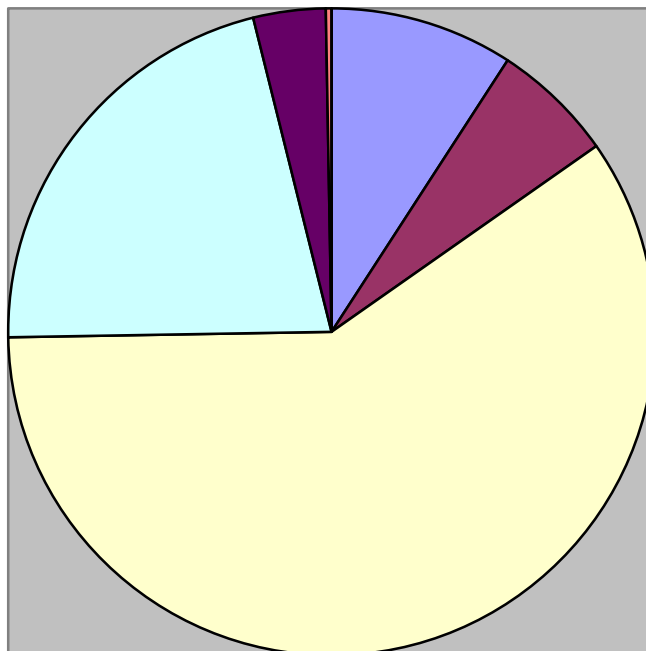
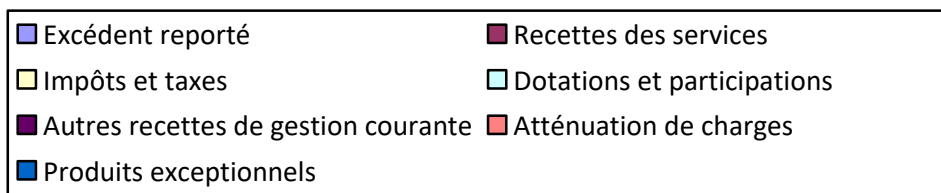
III. Les données synthétiques du Compte Financier Unique 2025 – Récapitulation

a) Dépenses et recettes de fonctionnement :

- Les dépenses :



- Les recettes :



Principaux ratios du Compte Financier Unique 2025 (comparaison avec les données issues du tableau « les finances des communes 2024 » élaborés la Direction Générale des Collectivités Locales) :

Dépenses réelles de fonctionnement / population : **559 €** soit 26% de moins que la moyenne nationale de la strate qui est de 756 € par habitant.

Produit des impositions directes / population : **347 €** soit 17% de moins que la moyenne nationale de la strate qui est de 419 € par habitant.

Recettes réelles de fonctionnement / population : **716 €** soit 24,5% de moins que la moyenne nationale de la strate qui est de 948 € par habitant.

Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) / population : **103 €** soit 36,8% de moins que la moyenne nationale de la strate qui est de 163 € par habitant.

Dépenses de personnel / dépenses de fonctionnement. : **47,4%** pour une moyenne nationale de 44,3%.

b) Etat de la dette

La dette de la commune, au 31/12/2025, est composée de :

- Deux emprunts pour l'extension et la réhabilitation de l'école qui prendront fin, un en 2031 et l'autre en 2035 et dont le total du capital restant dû au 31/12/2025 est de 504 770,74 €, (montant emprunté en 2016 : 140 000 € au taux de 1,68% et en 2015 : 850 000 € renégocié en 2021 au taux de 1,33%),
- Un emprunt pour les travaux d'effacement de l'éclairage public qui se terminera en 2026 et dont le capital restant dû au 31/12/2025 est de 13 423,47 € (montant emprunté en 2018 : 117 000 € au taux de 0,81%),

Soit un encours de la dette au 31/12/2025 de **518 194,21 €**.

Le ratio « encours de la dette par habitant » est de **345** (la moyenne nationale de la strate 2023 est 587) et le ratio « encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement » est de **0,4813** pour une moyenne nationale de la strate (2023) de 0,6440.

IV. Ce qu'il faut retenir de cette présentation

Les dépenses budgétées, présentées et votées par le conseil municipal ont été tenues. Les décisions modificatives votées en cours d'année correspondaient à des situations exceptionnelles qui n'étaient pas connues au moment du vote du budget. Les recettes prévues ont bien été encaissées, en dehors du retard de versement des soldes de subventions d'équipement issus des organismes publiques et qui seront versés en début d'année 2026.

L'information importante, qui n'était pas connue au moment du vote du budget, est l'augmentation de la base d'imposition effective du fait du développement conséquent des habitations sur la commune. Cette évolution a engendré une augmentation, par rapport au montant budgété sur 2025, des recettes de plus de 86 000 €.

Bien que les recettes réelles de fonctionnement aient progressées de 10,70% par rapport à 2024, les dépenses réelles de fonctionnement ont été maîtrisées puisqu'elles n'ont subi qu'une hausse de 0,30%.

La combinaison des ces deux éléments explique le résultat excédentaire exceptionnel de fonctionnement 2025 de **343 637,83 €**. Le résultat 2025 de la section d'investissement laisse apparaître un besoin de financement de 192 409,59 €. La différence entre ces deux sommes, soit **151 228,24 €**, pourra être reportée en excédent de fonctionnement pour l'année 2026.

Le solde de la trésorerie au 31/12/2025 était de 192 281,77 €.